

Association pour la Plaisance Eco – Responsable APER







Pépinière nautique Norlanda 117 cours Caffarelli, 14000 Caen

Tel: 02 31 35 82 31 Fax: 02 31 35 82 48



Naissance du programme BPHU – Bateaux de Plaisance Hors d'Usage

Attentive au **développement durable** de la plaisance, la Fédération des Industries Nautiques (FIN) est engagée à travers son **Programme Bateau bleu** dans de nombreux travaux en faveur de l'environnement.



Programme BPHU : une démarche volontaire

- 2002, début du programme BPHU
 « Bateaux de Plaisance Hors d'Usage »
- 2004, fin 2005 Etude réalisée par un cabinet d'ingénierie
- Partenariat avec Caen la Mer, Conseil Général du calvados, l'ADEME,
 Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, ministère de l'Equipement des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer



Programme Bateau Bleu

- Label Bateau bleu
- Prix Bateau bleu
- Sensibilisation des plaisanciers (Guide des bonnes pratiques, la campagne des eaux grises),







Présentation de l'APER

Association de loi 1901 créée le 24 février 2009 et parue au JO le 14 mars 2009



organiser et d'animer la filière française de déconstruction et de recyclage des BPHU et par extension, des autres filières de déchets liés à l'ensemble des activités du nautisme



- Plaisanciers,
- Aff Mar & Douanes,

- **Assurances**



MEDAD,

ADEME,

Grand public,

Experts maritimes

> Informer

➤ Guider

Développer

Des solutions respectueuses de l'environnement pour la

déconstruction des BPHU...



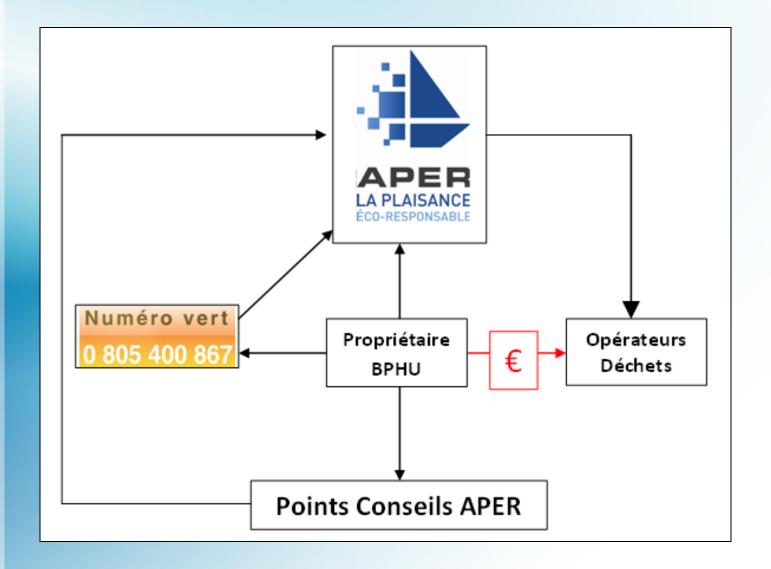


Fonctionnement de l'APER











Qu'est ce qu'un BPHU?

- Les BPHU Bateaux de Plaisance Hors d'Usage sont l'ensemble des bateaux de plaisance se trouvant sur le territoire national hors d'usage ou impropre à la navigation.
- On trouve dans les BPHU :
 - Les engins de plage et de loisirs
 (planche à voile, kayak, catamarans, dériveurs, ...)
 - Les bateaux à voile et à moteur allant jusqu'à 24 mètres et plus.
- Les BPHU sont très souvent :
 - En mauvais état
 - « Dépouillés » des éléments ayant une valeur commerciale
 - En matériaux composites (coque)
 - ➤ Vieux (40 50 ans)
 - De petites et moyennes tailles









Spécificité des BPHU

- Attache affective aux bateaux
- Bateaux non immatriculés (<2.5 m) ne sont pas recensés
- Durée de vie très longue (40 50- 60 ans ?)
- Pas de pression réglementaire
- Absence de filière identifiée
- Fichiers des affaires maritimes pas à jour,
- Epaves sans propriétaires
- Transport coûteux au regard de la valeur
- Marché de l'occasion développé
- Bateaux bloquent les places de ports en vue d'une future acquisition









































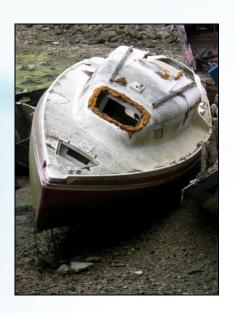












17/09/2010



















Fonctionnement de la filière BPHU







1. Un réseau national de Points Conseils APER

2. Deux outils complémentaires

Site internet → www.aper.asso.fr

Numéro Vert → 0 805 400 867

3. Les opérateurs déchets



Les Points Conseils APER

• Membres de la F.I.N., métier Négoce et Maintenance (revendeurs, distributeurs, concessionnaires de bateaux ou petits chantiers navals...)



- Ils assurent les fonctions suivantes :
 - Informer le grand public de l'existence de la filière BPHU,
 - Conseiller les propriétaires de BPHU et les orienter vers des solutions existantes pour la prise en charge de leur bateau,
 - Etre le relais d'information terrain de l'APER



- Seulement deux exigences :
 - le respect de la Charte Point Conseil
 - Etre agréé par le Conseil d'Administration de l'APER





La charte Point Conseil

Article 1

Renseigner toute personne cherchant des informations sur la filière BPHU - Bateaux de Plaisance Hors d'Usage - en suivant les directives de l'APER.

Article 2

Veiller au bon fonctionnement de la filière BPHU et prévenir l'APER en cas de dysfonctionnement.

Article 3

Promouvoir la filière de déconstruction BPHU et respecter le rôle du Point Conseil en partenariat avec l'APER.

Article 4

Ne pas détourner le logo APER à des fins autres que celles définies par l'APER.

Article 5

Transmettre à l'APER toute question, interrogation ou démarche relative à la gestion des BPHU auxquelles le Point Conseil ne saurait y répondre.







•••



Les Points Conseils APER

<u>Avantages</u>



- Nouvelles perspectives de développement
- Bénéficier du réseau APER
- une visibilité sur le site internet de l'APER www.aper.asso.fr
- Mise en contact direct avec des prospects Accord commercial
- Identification facilitée grâce à une signalétique commune APER
- Supports de communication et de publicité
- Participer activement à la protection de l'environnement
- Bénéficier d'une image positive aux yeux du public, des professionnels et de la presse nationale, régionale et locale







La Carte Points Conseils





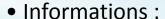






Deux outils complémentaires

Le site internet www.aper.asso.fr



- Actualités du nautisme
- Les missions de l'APER
- L'organisation de la filière BPHU : Carte Points Conseils APER
- **—** ...

Fiche d'identification BPHU

- Fiche descriptive du BPHU
 (Nom, Prénom du propriétaire, N° Immatriculation du BPHU, Emplacement,
 Déchets présents à bord..)
- Réalisation du devis par le(s) opérateur(s)
- Téléchargeable sur le site

Le Numéro vert 0 805 400 867

- Renseigner
- Contact direct









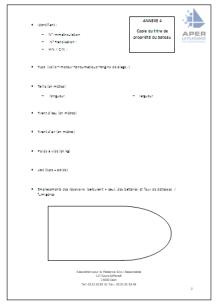
La Fiche d'identification BPHU

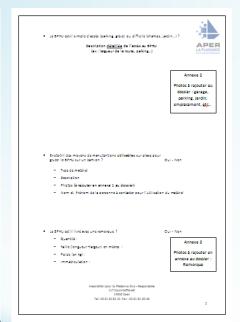












- 1 document unique
- Facilité pour le plaisancier
- · Lisibilité pour l'opérateur
- Carte d'identité du BPHU



Devis



Les opérateurs déchets

Devenir Opérateurs déchets

 Respecter le Cahier des charges BPHU, conforme à la législation environnementale actuelle

Fiche d'identification BPHU

- Identification des déchets du BPHU (fusées, huiles, carburant...)
- Vision claire pour l'opérateur déchet → Devis pour le propriétaire
- Simplicité pour le traitement du BPHU (dépollution, transport, traitement)

Les opérateurs engagés avec l'APER à ce jour

• Le Groupe VEOLIA (France)

Véron Eco – Services à St Malo (Bretagne et Normandie)

Arc Environnement à La Rochelle (Grand Ouest)

Romi Recyclage à Rennes (Bretagne)

Contrôles

L' APER contrôlera les opérateurs en fonction du Cahier des charges et en collaboration étroite avec les DRIRE des régions.









Devenir membres de <u>l'APER</u>

L'association est constituée de :



• Membres actifs, dont les membres fondateurs : personnes physiques ou morales, acteurs de la filière nautique concernés par l'objet de l'association.



Membres bienfaiteurs :
 personnes physiques ou morales intéressées
 par l'objet de l'association.



Pour devenir membre de l'APER, il convient d'être agréé par le Conseil d'administration









Les questions











Pépinière Nautique Norlanda

117 cours Caffarelli

14000 Caen

tel: +33 (0)2 31 35 82 31

fax: +33 (0)2 31 35 82 48

www.aper.asso.fr

contact@aper.asso.fr

